

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2012**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 00

PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Rochdi BOUHELAL, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

Néant

ABSENTS NON-EXCUSES :

M. José MEYER

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN

M. Christophe GOETSCHY qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jonathan WILLER, secrétaire

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2012**
2. **PRESENTATION ETB (EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE) ET MICROPROJET PRESENTE PAR M. DUVINAGE ET MME NERRETER**
3. **PRESENTATION PAR M. FISCHER DE L'ADAUHR DE LA MISE AUX NORMES « PETITE SALLE ALBERT SCHWEITZER »**
4. **AFFAIRES GENERALES**
 - 4.1 Participations au Jumelage 2012
 - 4.2 Mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'Association Laura
5. **PERSONNEL COMMUNAL**
 - 5.1 Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de M. Jonathan WILLER
 - 5.2 Indemnité de stage au profit de M. David WILLER
 - 5.3 Fixation des modalités d'attribution des gratifications par chèques cadeaux
 - 5.4 Renouvellement du contrat d'ATSEM de Mlle Aurélie KLOPFENSTEIN
6. **FINANCES**
 - 6.1 Rectification de l'avenant n°6 au marché public de la Mairie/Ecole
 - 6.2 Sortie scolaire de l'école maternelle au zoo
7. **URBANISME**
 - 7.1 Incorporation de la rue des Ecureuils dans le domaine public
 - 7.2 Incorporation d'un terrain appartenant à l'AFUA DES VIGNES dans le domaine public
8. **QUALITE DE VIE**
 - 8.1 O.N.F : Convention d'assistance technique pour la forêt communale 2012
9. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
10. **DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2012

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée, et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2012 et le signe séance tenante.

2. PRESENTATION ETB (EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE) ET MICROPROJET PRESENTE PAR M. DUVINAGE ET MME NERRETER

Mme le Maire salue et remercie M. DUVINAGE et Mme NERRETER pour leurs présences.

M. DUVINAGE a commencé par une présentation générale de l'ETB et de ses prérogatives. L'ETB est une structure trinationale (Suisse, France, Allemagne), qui donne son avis de manière paritaire sur des projets et des problèmes communs posés aux trois pays. Depuis 1995 Bâle s'était concentré sur la proche agglomération (Saint-Louis et Weil) notamment sur les projets de transport transfrontalier qui est, aujourd'hui un important secteur d'activité. Un autre pôle d'activité est le réaménagement du port de Bâle pour faire sur son île un projet immobilier. Une demande de subvention européenne pour un montant de 3 millions d'euros a été faite pour ce projet. Les activités de l'ETB se répartissent selon trois axes : 1) Transport transfrontalier, 2) Expo IBA Basel 2020 et 3) Fonds pour des microprojets pour les communes.

D'un point de vue gouvernance l'ETB a un « parlement » constitué de 60% de suisses, 30 % d'allemands et de 10% de français qui discute le budget et les orientations. Un budget pour créer un secrétariat a été récemment demandé mais a malheureusement été refusé. A présent, quatre personnes constituent l'ossature de l'ETB. Elles n'ont aucune compétence formelle mais elles ont pour but de faire le pont entre les trois pays.

Mme NERRETER s'est concentrée sur les fonds microprojets, leur financement et leur fonctionnement. Les objectifs du fond microprojet est 1) de permettre de renforcer les échanges entre les populations des trois pays afin de favoriser une identité trinationale, 2) constituer un outil à la disposition des citoyens qui vise à renforcer la connaissance de la langue et de la culture entre voisins suisses français et allemands.3) financer une partie des manifestations transfrontalières telles que des tournois sportifs, des représentations théâtrales ou des effets locaux. Le fond microprojets d'un montant de 400,000 € est financé par les collectivités membres de l'ETB de Bâle, la république et canton du jura, le programme européen INTERREG du Rhin supérieur (1/3 UE, 1/3 collectivités suisses, 1/6 collectivités françaises, 1/6 collectivités allemandes). L'ETB peut soit accompagner un projet existant ou émanant d'une collectivité, notamment par son élaboration et son financement. Une autre approche consiste à imaginer des projets trinationaux et les proposer aux collectivités en question. Les projets financés, le sont dans des domaines divers (Sport, environnement, jeunesse, langue, culture). Pour être sélectionné, un projet doit aboutir à une plus-value transfrontalière, avoir un caractère innovant et clairement contribuer à la rencontre des citoyens des trois pays. Après avoir exposé le fond microprojet dans plus de détails, Mme NERRETER a invité les conseillers à réfléchir à des projets potentiels qu'ils aimeraient porter avec ETB et venir la rencontrer.

3. PRESENTATION PAR M. FISCHER DE L'ADAUHR DE LA MISE AUX NORMES « PETITE SALLE ALBERT SCHWEITZER »

Mme le Maire, salue et remercie M. FISCHER pour sa présence.

La petite salle Albert Schweitzer attenante à la salle polyvalente est fermée à l'usage associatif pour cause de non-conformité en matière de sécurité pour les personnes. Compte-tenu qu'elle représente un potentiel intéressant pour les associations Buschwilleroises, il a été décidé de solliciter l'aide de ADAUHR (Agence de développement et d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin, dépendant du CG du Haut-Rhin). C'est à ce titre que M. FISCHER a rendu une visite au Conseil municipal de Buschwiller afin de lui présenter le dossier et les différentes options. La petite salle Albert Schweitzer s'étend sur 130 m². Le grief principal qu'on lui fait est de ne pas avoir suffisamment de sortie de secours. Selon les normes actuelles, il devrait y en avoir trois alors qu'il n'y en a que deux. Or, la surface actuelle de cette salle, la classe parmi les salles pouvant accueillir plus de 99 personnes (130, 1 personne / m²) et la fait donc rentrer dans des normes plus restrictives. Le système de désenfumage est déficient, l'éclairage n'est pas non-plus aux normes et certains passages sont trop étroits. Ramener cette salle en dessous de 100 m² permettrait de la faire entrer dans des normes moins sévères. En outre, cette

salle n'a jamais accueilli un grand nombre de personnes. Deux hypothèses techniques et leurs coûts associés ont été présentés au Conseil municipal. La première option conserve la salle dans sa surface actuelle (130 m²) mais demande de modifications techniques assez importantes. La seconde option ramène la salle à 99 m² avec des changements moins drastiques. Les membres du Conseil municipal ont constaté que les devis estimatifs préliminaires faits présentés par l'ADAUHR ne montraient pas une différence importante reflétant la différence des solutions techniques. Le Conseil municipal décide d'opter pour la seconde solution et sollicite de la part de M. FISCHER qu'il fasse intervenir un architecte des bâtiments publics afin d'établir un devis plus précis.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 PARTICIPATIONS AU JUMELAGE 2012

Les membres de la Commission Fête proposent la gratuité de l'ensemble des festivités pour tous nos amis landais. Pour l'excursion à NEUF-BRISACH le vendredi 13 juillet 2012, ils souhaitent offrir cette sortie à un membre de la famille d'accueil, aux jeunes de moins de 15 ans, aux membres de l'Association des Amis de Samadet et aux membres du Conseil municipal hébergeant des Samadétois. La Commission Fête propose la gratuité pour les jeunes de moins de 15 ans de notre village afin de les motiver à participer aux manifestations car ils seront les futurs acteurs des jumelages pour les années à venir. Pour les autres, elle propose de demander une participation à hauteur de 40 € par personne supplémentaire. Les chèques seront à établir au nom du Trésor Public et encaissés par la commune.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs suivants pour l'excursion : gratuit pour les enfants de moins de 15 ans et 40 € pour les adultes.

Le dîner dansant sera offert par la municipalité à nos amis landais, aux familles d'accueil, aux membres du Conseil municipal et à leurs conjoints, aux membres des Amis de Samadet et leurs conjoints. Une invitation sera distribuée à l'ensemble des habitants de BUSCHWILLER qui pourront s'inscrire moyennant une participation de 40 € pour les adultes et les personnes extérieures et de 15 € pour les enfants jusqu'à 12 ans. Les chèques seront à établir à l'ordre du Trésor Public.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs suivants pour la soirée dansante : 15 € pour les moins de 12 ans et 40 € pour les adultes.

4.2 MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LAURA

Mme V. HERTER informe les conseillers de la demande de location de la salle polyvalente émanant de l'Association Laura (Association d'aide aux enfants handicapés). Le trésorier de l'association, M. José-Pierre FERNANDEZ propose les dates du samedi 13 octobre 2012 ou du samedi 20 octobre 2012. Mme V. HERTER, propose de mettre la salle polyvalente à disposition de cette association à titre gratuit afin de soutenir leur action.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente à l'Association Laura.

5. PERSONNEL COMMUNAL

5.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (C.U.I.) DE M. JONATHAN WILLER

Mme le Maire informe les membres du Conseil que le contrat C.U.I. de M. Jonathan WILLER touchera à sa fin le 7 août 2012. Les contrats C.U.I. sont cumulables pour une durée totale de 24 mois et M. WILLER ayant déjà effectué une période de 9 mois, elle propose de renouveler son contrat pour 9 mois et éventuellement de le renouveler encore une fois jusqu'à la fin de cette durée, soit encore 15 mois au total.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature du renouvellement d'un contrat C.U.I (Contrat Unique d'Insertion) avec M. Jonathan WILLER et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférent.

5.2 INDEMNITE DE STAGE AU PROFIT DE M. DAVID WILLER

Mme le Maire informe les conseillers que M. David WILLER, élève à la Maison Familiale Rurale a effectué un stage de trois semaines au secrétariat de la mairie en début d'année. M. WILLER a donné satisfaction dans son travail, c'est pourquoi, Mme le Maire propose de lui attribuer une indemnité de stage d'un montant de 150 € soit 50 € par semaine de stage.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'attribution d'une indemnité de stage à M. David WILLER pour un montant de 150 €.

5.3 FIXATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DES GRATIFICATIONS PAR CHEQUES CADEAUX

Mme le Maire propose aux conseillers, la mise en place d'une délibération facilitant la remise de chèques cadeaux dans le cadre d'interventions sociales, remise de prix, prestations gratifications (stagiaire, départ à la retraite d'agent communal, ancienneté, anniversaire, cérémonie).

Pour information, suite au départ à la retraite imminent de Mme Jacqueline ROSSI, Mme le Maire souhaite pour cette occasion, lui remettre une prime de retraite de 500 € en chèques cadeaux. Ce montant est identique à celui qui avait été remis lors du départ à la retraite de Mme KUGELIN en 2009.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise en place d'une délibération générale fixant les modalités d'attribution des gratifications par chèques cadeaux dans le cadre de d'interventions sociales, remise de prix, prestations gratifications (stagiaire, départ à la retraite d'agent communal, ancienneté, anniversaire, cérémonies).

5.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ATSEM DE Mme AURELIE KLOPFENSTEIN

Mme le Maire informe les membres du Conseil que le contrat d'ATSEM à temps partiel de Mme Aurélie KLOPFENSTEIN touchera à sa fin le 31 juillet 2012. Mme KLOPFENSTEIN ne souhaitant plus faire le ménage afin de pouvoir récupérer son enfant plus tôt, elle diminuera ainsi ses heures de travail. Mme Raymonde HEINIMANN reprendra en charge les heures de ménage de Mme KLOPFENSTEIN.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature du renouvellement d'un contrat d'ATSEM à temps non-complet avec Mme Aurélie KLOPFENSTEIN et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

6. FINANCES

6.1 RECTIFICATION DE L'AVENANT N°6 AU MARCHÉ PUBLIC DE LA MAIRE/ECOLE

Lot n° 6 - FAUX PLAFONDS / ISOLATION

Entreprise MEYER ISOLATION
13, rue des Artisans – Z.I.
68120 RICHWILLER

Cet avenant a été établi pour les travaux de moins-value concernant :

- Habillage puits de lumière - 2.550,00 € HT
- Remise commerciale réajustée (-0.87208 %) - 22.24 € HT
- Montant de l'avenant : -2.527.76 € HT

Montant initial du marché : 7.900,00 € HT, soit 9 448.40 € TTC
Montant du nouveau marché : 5.372,24 € HT, soit 6 425.20 € TTC

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le mandatement de la facture de l'entreprise MEYER/ISOLATION de 199,39 € a été rejeté par la Trésorerie car sur la délibération du 30 janvier 2012 le montant de la remise commerciale mentionné sur l'avenant établi par l'architecte était de 42,26 € HT alors qu'il ne devrait être que de 22,24 € HT (- 0,87208 % calculée sur la somme de 2.550,00 €). De ce fait le montant de l'avenant n'était pas exact. Mme le Maire propose en conséquence de signer l'avenant n°6 au marché de travaux passé avec l'entreprise MEYER ISOLATION pour un montant de - 2.527, 76 € HT. Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de 5.372,24 € HT, soit 6. 425,20 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'avenant n°6 d'un montant de - 2.527, 76 € HT, au marché de travaux, lot n°6 faux-plafonds / isolation à passer avec l'entreprise MEYER ISOLATION et autorise Mme le Maire à signer ce document. Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de 5.372,24 € HT, soit 6.425,20 € TTC.

6.2 SORTIE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE AU ZOO

En septembre 2011, l'école primaire a reçu une participation de la Commune à hauteur de 167 € pour la sortie à KARLSRUHE. Cette année, l'école maternelle a organisé une sortie au zoo de MULHOUSE. Le coût total de cette sortie s'élève à 243 €. Dans un souci d'équité, la commission scolaire souhaite également participer financièrement à cette sortie scolaire pour le même montant, soit 167 €. L'école ayant déjà fait parvenir un chèque de 76 € à l'ordre du Trésor Public, Mme V.HERTER propose donc de l'encaisser et de payer la totalité du voyage, finançant alors la différence.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'encaissement du chèque de 76 € de l'école et le paiement de 243 € pour la sortie scolaire au zoo.

7. URBANISME

7.1 INCORPORATION DE LA RUE DES ECUREUILS DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. R.OBERMEYER informe les conseillers que la rue des Ecoreuils n'a pas encore été intégrée dans le domaine public. Le problème de mur de soutènement étant à présent réglé, il propose d'intégrer cette rue dans le domaine public.

Il s'agit des parcelles n°265/87, 266/87, 267/87, 268/87, 275/87, 276/87, 277/87, 278/87, 279/87, 281/87 de la section 1 et des parcelles n°346/176, 355/176, 356/176, 359/176, 360/176, 362/176, 372/176, 374/176, 376/176, 377/176, 378/176, 379/176, 380/176, 381/176, 382/176, 383/176, 384/176, 385/176, 386/176, 387/176, 389/333, 396/176, 397/176, 399/176 de la section 17 d'une contenance totale de 49,48 ares pour la somme symbolique de 1 €. Les frais de notaires seront pris en charge par le vendeur, la Société SOVIA.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'incorporation de la rue des Ecoreuils dans le domaine public pour la somme d'un euro symbolique.

7.2 INCORPORATION D'UN TERRAIN APPARTENANT A L'AFUA DES VIGNES DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. R.OBERMEYER informe les conseillers de l'intention d'achat par la Commune du terrain cadastré en section 16, parcelle n°451/125 d'une contenance de 21,20 ares à BUSCHWILLER. Le terrain sera acheté pour la somme d'1 € symbolique à l'AFUA DES VIGNES. Les frais de notaire seront également pris en charge par le vendeur.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'achat du terrain appartenant à l'AFUA DES VIGNES pour la somme d'un euro symbolique.

8. QUALITE DE VIE

Mme E.GOETSCHY demande aux conseillers présents, l'autorisation de signer la convention d'assistance technique pour les travaux patrimoniaux à réaliser dans la forêt communale en 2012. (toiletage, coupe et dégagement de parcelles). Le montant à payer pour cette convention est de 478,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature et le versement de 478,40€ TTC pour la convention d'assistance technique de la forêt communale en 2012.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

- Déclarations préalables accordées

Références : DP 068061 12 D 0010
Demandeur : M. WEBER Charles
Objet : Division de terrain
Localisation du terrain : Cadastéré en section 9, parcelle n°211/212/214/217, rue des Vosges
Superficie : 1232 m²

- Permis de construire accordés

Références : PC 068 061 12 D0002
Demandeur : M. & Mme YELOGRU Cilem et Ali
Objet : Maison individuelle
Localisation du terrain : Cadastéré en section 1/ 7, parcelle 14/87, 11, rue des Ecureuils
Superficie : 707 m²

Références : PC 068 061 11 D0011-1
Demandeur : M. & Mme BOUDOT Jean-Yves
Objet : Maison individuelle
Localisation du terrain : Cadastéré en section 10, parcelles n°213 et 214, 2 rue des Prés Verts
Superficie : 777 m²

Références : PC 068 061 12 D0003
Demandeur : M. WEIGEL Théo
Objet : Deux maisons jumelles
Localisation du terrain : Cadastéré en section 160, parcelles n°455 et 205, rue du Vignoble
Superficie : 511 m²

Références : PC 068 061 12 D0001
Demandeur : M. SCHLEGEL & Mme GSCHWINDEMANN
Objet : Maison individuelle
Localisation du terrain : Cadastéré en section 17, parcelle 123 32, rue des Fleurs
Superficie : 757 m²

Références : PC 068 061 12 D0004
Demandeur : M. FURLER Christian
Objet : Véranda
Localisation du terrain : Cadastéré en section 2, parcelle 60,19, rue de Wentzwiller
Superficie : 576 m²

- Certificats d'urbanisme délivrés

Références : CUA 068 061 12 D1003
Demandeur : Maître Jean-Marc LANG Notaire à Saint-Louis
Objet : Cua
Localisation du terrain : Cadastéré section 1, parcelle 6, rue des Vergers
Superficie : 475 m²

Références : CUA 068 061 12 D1004
Demandeur : Maître Jean-Marc LANG Notaire à Saint-Louis
Objet : Cua
Localisation du terrain : Cadastéré section 1, parcelle 39, 2 rue des Vergers
Superficie : 735 m²

Références : CUA 068 061 12 D1005
Demandeur : Mme FAYE-GOETSCHY Michèle

Objet : Cua
Localisation du terrain : Cadastré section 3, parcelle 113, 33 rue de Wentzwiller
Superficie : 1074 m²

- **Droit de Préemption**

Demandeur : Maître Rachel MEURLET-KOHLER, Notaires à SAINT-LOUIS
Pour le compte de : SCI LES CHARLOTTES
Au profit de : M. KARABULUT Orhan
Localisation du terrain : Cadastré section 2, parcelles 64 de 493m² situé 11 rue de Wentzwiller
Prix de cette vente amiable : 225 000 €, dont 15 000 € pour le mobilier et 10 000 € de frais d'agence.

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaires à SAINT-LOUIS
Pour le compte de : M. et Mme RIEDER Richard
Au profit de : M. BAUMANN Sébastien et Mlle CASANOVA Audrey
Localisation du terrain : Cadastré section 1, parcelles 6 de 475m² situé rue des Vergers
Prix de cette vente amiable : 25 000 €

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaires à SAINT-LOUIS
Pour le compte de : M. SPANO Toni et Mme BARREIRO Christine
Au profit de : M. WOLFF Alexandre et Mlle GOEPFERT Julie
Localisation du terrain : Cadastré section 1, parcelles 39/40/218/220 de 735m² situé rue des Vergers
Prix de cette vente amiable : 191 000 €, dont 10 000 € pour le mobilier et 14 000 € de commission

COMMISSION SCOLAIRE

Mme V. HERTER informe les membres du Conseil des dernières activités réalisées et budgétisées

- La sortie à la piscine de Village-Neuf ,12 sorties entre le 16 mars et le 15 juin pour un montant total 828 €, soit 69 € par voyage.
- La sortie au cirque le jeudi 31 mai pour l'ensemble de l'école, deux bus pour un montant total de 670 €, soit 335 € par bus.
- La sortie au zoo de Mulhouse pour les élèves de l'école maternelle pour un montant total de 243 €, financée d'une part par la commune à hauteur de 167 € et 76 € par la coopérative scolaire.
- Investissement Alsace micro service a installé deux tableaux blancs interactifs pour un montant total 9278.57 € TTC sur lequel il faut ajouter un devis complémentaire d'environ 2400 € de la société d'électricité Parelec.
- La classe de cycle 2 a participé à une demi-journée d'athlétisme durant la matinée du vendredi 25 mai à St-Louis. Le transport a été partagé avec l'école de Wentzwiller et a été entièrement payé par la coopérative scolaire. De même que la journée aventure qui aura lieu le vendredi 29 juin à Huningue pour le cycle 3.
- Les fournitures scolaires pour la rentrée s'élèveront à 92 € par élève.

COMMISSION FETES

Mme V. HERTER informe l'assemblée présente que l'achat d'un nouveau congélateur et d'un petit frigo a été réalisé pour la salle polyvalente pour un montant total de 1080 € TTC.

10. DIVERS

- **Naissance de Mathilde THUET**

Mme le Maire informe l'assemblée que la petite Mathilde THUET, fille d'Isabelle KLEIN et Vincent THUET est née le 15 mai 2012 à 2h23. Une carte de remerciements a été adressée à l'attention des conseillers et des membres du C.C.A.S. ayant participé au présent que Mme le Maire et M. R.OBERMEYER ont remis le 13 juin dernier. Mme le Maire fait circuler la carte.

- **Diminution du temps de travail de Mme Isabelle KLEIN**

Mme le Maire indique que Mme KLEIN souhaite reprendre son activité à temps partiel, soit 80% par semaine à l'issue de son congé maternité.

- **Date du prochain Conseil municipal**

Mme le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le lundi 10 septembre 2012 ou le lundi 17 septembre 2012.

- **Achat d'une licence IV**

Accord de principe pour l'achat de la licence IV de Thierry GOETSCHY pour 10 000€. Mme le Maire propose de faire un courrier aux associations et voir si l'une d'elle serait intéressée pour mettre à disposition une personne qui aura 3 jours de formations à faire et ouvrir 10 jours au minimum tous les trois ans. Un courrier dans ce sens sera envoyé aux présidents d'association.

- **Jumelage 2012**

La prochaine grande manifestation sera le Jumelage du 12 au 15 juillet 2012, Mme le Maire compte sur l'aide de chaque conseiller afin d'assurer le bon déroulement de cette rencontre. Elle précise que c'est une fête pour notre village, les villageois et nos amis Samadetois, tous doivent se sentir concernés puisque la grande journée du serment du jumelage du samedi 14 juillet remplacera cette année le « Petit déjeuner citoyen ». L'ensemble du village y est convié.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 00.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2012
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2012
2. PRESENTATION ETB (EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE) ET MICROPROJET PRESENTE PAR M. DUVINAGE ET MME NERRETER
2. PRESENTATION PAR M. FISCHER DE L'ADAUHR DE LA MISE AUX NORMES « PETITE SALLE ALBERT SCHWEITZER »
4. AFFAIRES GENERALES
 - 4.1 Participations au Jumelage 2012
 - 4.2 Mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'Association Laura
5. PERSONNEL COMMUNAL
 - 5.1 Renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de M. Jonathan WILLER
 - 5.2 Indemnité de stage au profit de M. David WILLER
 - 5.3 Fixation des modalités d'attribution des gratifications par chèques cadeaux
 - 5.4 Renouvellement du contrat d'ATSEM de Mlle Aurélie KLOPFENSTEIN
6. FINANCES
 - 6.1 Rectification de l'avenant n°6 au marché public de la Mairie/Ecole
 - 6.2 Sortie scolaire de l'école maternelle au zoo
7. URBANISME
 - 7.1 Incorporation de la rue des Ecureuils dans le domaine public
 - 7.2 Incorporation d'un terrain appartenant à l'AFUA DES VIGNES dans le domaine public
8. QUALITE DE VIE
 - 8.1 O.N.F : Convention d'assistance technique pour la forêt communale 2012
9. RAPPORTS DE COMMISSIONS
10. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
PETER SEBASTIEN	2 ^{ème} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	3 ^{ème} Adjointe		
GOETSCHY EVE	4 ^{ème} Adjointe		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		
ARDENTI PIERRETTE	CM		BOEGLIN BERNARD
BAUMANN MARIE-JEANNE	CM		
BOEGLIN BERNARD	CM		
BOUHELAL ROCHDI	CM		
GOETSCHY CHRISTOPHE	CM		WILLER CHRISTELE
MEYER JOSE	CM		
MUNCH CLAUDINE	CM		